

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 12 (1941)

Heft: 1

Rubrik: Annexes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bulletin de l'Association qui paraît depuis l'automne 1930. Il manque dans les réserves du secrétariat les exemplaires suivants :

1932: N° 4; 1934: N° 3; 1934: 4.

Les membres de l'Association qui détiennent encore ces numéros et qui ne désirent pas les conserver sont invités à les remettre au secrétariat de l'Association à Delémont.

ANNEXES

Requête concernant les améliorations à apporter au projet d'horaire 1941/42

Moutier-Delémont, le 31 décembre 1940.

*A la Direction cantonale des chemins de fer,
(par les bons soins de la Préfecture de Moutier)*

Berne

L'examen du premier projet d'horaire des chemins de fer du 20 décembre 1940 doit être fait à la lumière des conditions nouvelles imposées au trafic ferroviaire par les circonstances actuelles. Ces conditions nouvelles résultent d'une part de la réduction considérable du trafic automobile, d'autre part de la suppression pour une durée indéterminée de nombreux trains internationaux. La réduction du trafic automobile ramène au chemin de fer une quantité appréciable de clients qui ont besoin pour l'exercice de leur profession de correspondances rapides et multiples. La suppression de nombreux trains internationaux a rompu d'excellentes correspondances et créé dans les horaires des lacunes regrettables.

.

Nous ne contestons pas que l'établissement d'un horaire satisfaisant pour le Jura est difficile, mais le problème n'est pas irréalisable. La double-voie entre Choindez et Moutier s'impose d'urgence. Il en est de même de la station de bloc dans le tunnel de Moutier-Granges. Avec une automotrice-voyageurs stationnée à Delémont il serait possible de combler les lacunes les plus criantes de l'horaire sur les lignes Delémont-Porrentruy et Delémont-Sonceboz.

Après ces quelques considérations générales, nous nous permettons de vous présenter les demandes d'amélioration suivantes :

31. Ligne Bienne - Delémont - Bâle

1. *Mise en marche de voitures directes 103/203 Lausanne-Bâle.*
Rien ne paraît s'opposer au point de vue technique à la réalisation de ce vœu.
2. *Mise en marche d'un 218 Bâle-Delémont-Bienne avec voitures directes Bâle-Genève 218/118.*
Il n'y a plus de correspondance par train direct entre Bâle et la Suisse romande de 11.55 h. à 19.45 h.
3. *Marche quotidienne du 1921 Bienne-Delémont.*
Ce train relèverait le 109 et donnerait entre Moutier et Delémont la possibilité aux employés et ouvriers (une centaine) travaillant à Moutier, de rentrer chez eux pour le repas de midi. Le départ de Delémont peut être retardé quelque peu pour éviter le long arrêt de 10 min. à Laufon.
4. *Marche quotidienne du 1943 Delémont-Laufon.*
Cette correspondance quotidienne existait autrefois. Elle était toujours bien fréquentée. Elle relèverait de bons trains venant de Bienne et de Porrentruy.
5. *Mise en marche du 1779 le samedi et le dimanche depuis Bienne.*
Depuis la suppression du 145, il manque un train tardif pour les voyageurs rentrant de Berne, de l'Oberland et de la Suisse romande dans le Jura.
6. *Etablissement de la correspondance 1919/1711 à Delémont sans rompre celle du 187 à Bâle.*
7. *Prolongation du 1752 de Moutier à Bienne par Lengnau.*
Ce train donnerait une bonne correspondance à Bienne sur Neuveville-Neuchâtel par le 1552 et sur Berne par le 458. Dès Delémont, il servirait de distributeur au 210 de Bâle.
8. *Mise en marche d'un train 1752 bis, entre Delémont et Moutier.*
Dép. Delémont vers 12.40 h., continuerait de Moutier sur Sonceboz comme 1752 prévu. Ce train pourrait toucher Tavannes à la même heure qu'actuellement. Il permettrait aux ouvriers et employés travaillant à Moutier, rentrés pour dîner par le 1921 de regagner leurs bureaux et ateliers.
9. *Prolongation du 1778 jusqu'à Bienne.* En contre-partie du 1779 venant de Bienne.
10. *Etablissement de la correspondance 1902/1512 à Bienne pour Neuchâtel, en avançant le 1902.*
11. *Prolongation du 1948 Laufon-Delémont le dimanche avec correspondance sur le 1778.*

37. Ligne Delémont - Delle

12. *Mise en marche des 141/142 entre Berne et Porrentruy.* Il est nécessaire que la région de Porrentruy ait un bon train le matin pour sortir du Jura et un bon train le soir pour y rentrer. La situation qui est faite à Porrentruy est intenable.
13. *Mise en marche d'un 1718 entre Delémont et Porrentruy* au lieu du 5718.
Ce train remplacerait provisoirement le 135 et donnerait une bonne correspondance pour Porrentruy entre midi et 17 h.
14. *Mise en service des voitures-voyageurs du 5724 au départ de Delémont* en assurant la correspondance de Sonceboz par le 1765.
15. *Retardement du 1738 au départ de Delémont* pour reprendre la correspondance du 1777 de Sonceboz.
Le départ retardé de ce train donnerait aussi satisfaction aux cinémas de Delémont, qui ont déjà présenté une requête à cet effet.
16. *Remise en marche du 4677 ou du 1679a entre Porrentruy et Delémont.* Dép. de Porrentruy vers 17 h. 15.
Porrentruy a de nombreuses écoles que fréquentent beaucoup d'élèves externes. Ces derniers n'ont plus la possibilité de rentrer avant 18 h. 28 en direction de Delémont. Cela est indéniablement trop tard. Ce serait une solution inacceptable que de prescrire des arrêts au 150 pour faire ce service des écoliers.
17. *Mise en marche d'un nouveau train Porrentruy-Delémont* aux heures de midi. Arr. à Delémont vers 12 h. 10 avec correspondance pour Bâle, pour la Suisse romande et pour Berne.

39. Ligne Sonceboz - Delémont

18. *Retardement du 5742* avec arr. à Malleray pour 7.55 h. et à Tavannes pour 7.50 h.
La marche actuelle de ce train est mauvaise pour le service des écoliers des écoles secondaires de Malleray et de Tavannes.
19. *Réduction de l'arrêt du 1752 à Court.*
Ce train s'arrête 16 min. à Moutier. Le long arrêt à Court ne se justifie pas. (Voir sous chiffre 8.)
20. *Retardement du 5770 au départ de Moutier* pour reprendre la correspondance du 150 ou alors, mise en marche quotidienne du 1770.
21. *Etablissement de la correspondance 1745-207 à Moutier.*
22. *Réduction de l'arrêt du 1759 à Moutier.*

23. *Mise en marche d'un nouveau train Sonceboz-Moutier.* Dép. de Sonceboz vers 19.00 h., arr. à Moutier pour 19.45 h.
Ce train est demandé par plusieurs industriels de la vallée de Tavannes pour le service des abonnés. Il permettrait d'améliorer enfin les relations du soir avec la ligne de Porrentruy.

40. Ligne Bienne - Berne

24. *Mise en marche d'un train accéléré Bienne-Berne.* Départ de Bienne vers 7.20 h., arr. à Berne avant 8.00 h.
Ce train relèverait le 1902 avancé et donnerait au Jura une correspondance acceptable pour l'Oberland et pour Berne. Les Jurassiens devraient pouvoir arriver à Bienne vers 7 h. et dans la capitale avant 8 heures.

Chemins de fer secondaires du Jura

Nous renonçons à présenter des demandes d'amélioration pour l'horaire des chemins de fer francs-montagnards. Leur réorganisation est à l'étude et avant qu'elle soit réalisée, il est certainement vain d'espérer une amélioration quelconque des conditions de voyage sur ces lignes.

En vous priant, Monsieur le Directeur, de bien vouloir transmettre notre requête aux autorités cantonales compétentes, nous vous présentons les assurances de notre considération la plus distinguée.

Au nom de l'Association pour la défense des intérêts du Jura :

Le président,
F. REUSSER.

Le secrétaire,
R. STEINER.
